



LA LETTRE DE LA MICHODIÈRE

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain POULET, Directeur Gérant

15^e année

N°690

Hebdomadaire

Le 9 janvier 2009

N° 001-09

Le Bureau National du Snfocos

Son Secrétaire Général

Son Trésorier

Ainsi que les équipes de Paris et Saint-Etienne

Vous adressent, à tous, leurs vœux de bonne et heureuse année

2009

Le Snfocos forme le souhait que l'année 2009 soit celle de la prise en compte des Intérêts de l'encadrement par notre employeur.

La détérioration progressive du pouvoir d'achat ne saurait être compensée par la politique de protection sociale menée en 2008.

Seule, une augmentation significative des rémunérations de l'encadrement est de nature à redonner confiance à la hiérarchie de l'Institution.

Avec le Snfocos, que l'année 2009 continue d'être celle de la défense de la protection sociale collective, mais aussi et surtout celle de la mobilisation des personnels pour exiger une autre politique sociale dans l'Institution

Intersyndicale 7 janvier 2009

Les organisations syndicales SNFOCOS, CFE/CGC et CFTC se sont réunies au Siège du Snfocos le 7 janvier et ont fait le constat commun que les propositions de l'employeur en matière de politique de rémunération ne répondaient pas aux attentes des personnels et en particulier de l'encadrement.

Des pistes de réflexion ont été dégagées. Une nouvelle réunion se tiendra au Siège du Snfocos le 15 janvier 2009 à 9 H 30.

Elle devra notamment définir les modalités d'action envisageables pour l'encadrement lors de la journée d'action inter-confédérale du 29 janvier 2009.

Sommaire : Page 1 : Vœux Snfocos – Intersyndicale 7.01.2009 – Pages 2,3 : Espace Cadres Caf Val de Marne – Page 4 : Communiqué Confédéral : Pas d'urgence à réformer les droits familiaux et coniuqaux

ESPACE CADRES

CAF du Val de Marne

Revendications de l'encadrement : Suite des négociations...

Conformément à ce qui avait été convenu, la Direction et les organisations syndicales de cadres, **SNFOCOS** et **CFDT**, se sont rencontrées à trois reprises, les 25 novembre, 1^{er} décembre et 10 décembre 2008.

Pour le **SNFOCOS**, il s'est agi de rencontres de négociations ayant pour objet la satisfaction des revendications exprimées par l'encadrement et des catégories professionnelles dont les fonctions et responsabilités ne sont pas ou plus, prises en compte.

Le **SNFOCOS** avait donc un mandat précis pour négocier, empêchant ainsi toute « dérive philosophique » étrangère à ce pourquoi il était présent.

Le syndicat a rappelé son attachement à la Convention Collective, aux définitions d'emplois et au retour aux emplois repère qui seuls peuvent permettre une réelle transparence et une objectivité dans la gestion des personnels : **la Convention Collective CLASSE les EMPLOIS, PAS les AGENTS.**

Le **SNFOCOS** a également rappelé la nécessité de restaurer la confiance au sein de la CAF du Val de Marne, un sentiment de mal-être s'exprimant clairement dans l'organisme.

Ce qui est sorti de ces réunions :

Concernant l'encadrement, et particulièrement les cadres de proximité et les cadres adjoints, la Direction a refusé de s'engager vers une mesure globale, tout en affirmant qu'elle n'avait pas d'opposition de principe pour positionner les cadres de proximité, niveau 5A, et les cadres adjoints, niveau 6.

Mais à la demande du **SNFOCOS** de budgéter pour 2009 tous les postes, soit 5A, soit 6, elle s'est refusée à fixer un calendrier, considérant que cela se ferait à la carte.

Pour le **SNFOCOS** une inscription budgétaire signifie que le titulaire du poste est certain de bénéficier à brève échéance du coefficient de l'emploi, le poste étant financé. **C'est contractuel : on fait le travail, on a le coefficient.**

Concernant les GAC, ex-Acerc de niveau 5A, le **SNFOCOS** a toujours contesté la décision de la Direction de déclasser la fonction au niveau 4.

Cet emploi important d'interface entre l'organisme, les allocataires et les partenaires, facilitait la gestion des dossiers et donnait toute satisfaction aux différents acteurs et intervenants.

Le **SNFOCOS** regrette que la Direction refuse de poursuivre une telle politique de communication externe.

Concernant les Contrôleurs, le **SNFOCOS** regrette que la Direction refuse le passage au niveau 6, alors que de nombreuses CAF ont déjà satisfait la revendication et que des actions prud'homales ont abouti.

La Direction se retranche derrière une décision globale nationale et une « logique comptable » de productivité contestable et contestée.

Par ailleurs, alors que la majorité des agents justifie de plus de 20 ans de métier, la Direction veut faire évoluer la pratique du travail, la méthode, moderniser l'organisation pour « remettre à plat ». Dans ce cadre, elle ajoute que le passage au niveau 6 pourrait se faire au cas par cas...

Pour le **SNFOCOS**, c'est inacceptable, le litige de classement remonte à 15 ans et ce n'est pas dans 15 ans qu'il faut satisfaire la revendication, mais immédiatement.

Le **SNFOCOS** propose un déroulement de carrière automatique après 6 ans d'ancienneté.

Concernant les Rédacteurs juridiques, le **SNFOCOS** se félicite que la Direction s'engage dès 2009, dans le cadre du budget, à attribuer le niveau 5A pour tous les Agents.

Il était évident que le coefficient d'emploi actuel ne correspondait plus aux activités exercées. Le **SNFOCOS** est partie prenante d'une négociation permettant la poursuite d'un déroulement de carrière au delà du 5A.

La conclusion.

Ces négociations sont loin d'être satisfaisantes, la Direction privilégiant, à l'exception des rédacteurs, la décision individuelle.

Les critères de subjectivité ne sont pas inscrits dans la Convention Collective Nationale du Travail toujours en vigueur.

La mobilisation de l'Encadrement, des ACERC, est donc toujours à l'ordre du jour, d'autant plus que la présente négociation est loin d'avoir abordé tous les dossiers en suspens.

Le **SNFOCOS**, première organisation de l'encadrement demeure au côté de ses mandants pour la satisfaction de toutes les revendications.

Le 12 décembre 2008

AGENDA

INC Acooss	15 janvier 2009
Section Professionnelle Encadrement	15 janvier 2008
Réunion Régionale Ile de France	20 janvier 2009
Journée Confédérale Egalité Professionnelle 27 Janvier 2009	avancée au 21 Janvier 2009

COMMUNIQUE CONFEDERAL

Pas d'urgence à « réformer » les droits familiaux et conjugaux

Le 6^{ème} rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) vient d'être rendu après deux années de réflexions sur les droits familiaux et conjugaux ; ces travaux ont notamment permis de dresser un inventaire – et de rappeler la justification – de ces droits et leur impact sur le niveau des pensions, plus particulièrement sur les pensions des femmes.

Si la Confédération FORCE OUVRIERE a effectivement tenu la place qui lui est dévolue par la loi dans cette instance, nous tenons néanmoins à réaffirmer que toutes les hypothèses évoquées par le rapport du COR ne sauraient engager l'indépendance de la CGT FO et n'entraînent pas davantage son approbation.

L'inventaire des droits familiaux et leurs possibles *réformes*, au motif d'évolutions économiques et sociologiques, n'emportent pas l'adhésion systématique de FORCE OUVRIERE, tant la situation des femmes dans la société et en emploi demeure préoccupante. Toute remise en cause de la majoration de durée d'assurance (MDA) ou de l'Assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) à court ou moyen terme se traduirait par une paupérisation accrue des femmes à la retraite.

L'éventuelle nécessité d'adaptation à la jurisprudence européenne ne saurait davantage servir de prétexte à anticiper l'évènement et le respect de l'égalité hommes/femmes, à rééditer le nivellement par le bas comme ce fut le cas pour les fonctionnaires en 2004.

De même, si la majoration forfaitaire de 10 % pour trois enfants devait être remise en cause en vue de redistribuer une part à toutes les mères de famille, nous assisterions à un saupoudrage à nul effet sur le niveau de vie des familles de retraités. FORCE OUVRIERE reste attachée à la proportionnalité de cette majoration.

S'agissant des droits conjugaux, la loi de 2003 et les décrets d'application de 2004 relatifs aux pensions de réversion sont encore en cours de révision (retour à un âge plancher de 55 ans) ; FO considère que cette mesure va dans le bon sens en évitant un autre saupoudrage, toutefois nous exigeons l'instauration d'une véritable assurance veuvage et la création d'une pension d'orphelin.

La revendication de reconnaissance d'autres formes d'union que le mariage (Pacs, vie maritale) pour légitime qu'elle soit, ne saurait être prise à la légère tant les règles d'attribution et de contrôle seraient lourdes et sujettes à caution et contestation.

Enfin, le Conseil d'orientation des retraites reconnaît que toute évolution en la matière ne saurait se faire sans une longue phase de transition, avec une montée en charge au fil des générations et que ces pistes d'évolution n'ont pas nécessairement donné lieu à accord en son sein.

FORCE OUVRIERE revendique le maintien de la reconnaissance du fait familial qui demeure un droit fondamental de la retraite.

Contact : **Bernard DEVY**

Paris, le 23 décembre 2008